

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère

Séance plénière du 5 juillet 2010 Agenda 21 2010-2014 Projet

Mes chers collègues,

Pour la période 2010-2014, nous appuyant sur l'expérience acquise, nous avons l'ambition d'aller plus loin.

L'état des lieux du Finistère réactualisé avec le concours de l'INSEE en 2009, nous a permis de caractériser forces et faiblesses de notre département.

L'évolution démographique montre que l'effet conjugué de la baisse du solde naturel et l'allongement de la durée de la vie, entraînent un vieillissement de la population. Il faut en tenir compte dans l'habitat, les services à la personne et l'accompagnement de la dépendance, l'emploi et la transmission des entreprises, le maintien des liens intergénérationnels, ...

Le système productif finistérien est partie prenante de la mondialisation de l'économie : il est sensible aux crises financières et économiques, il est soumis aux règles de l'Union Européenne et de la concurrence internationale. Permettre à la pêche et à l'agriculture de s'adapter est nécessaire au maintien de l'emploi des industries de transformation présentes en force ici.

L'économie sociale, coopérative et mutualiste est un atout pour notre région.

Même si **la cohésion sociale** est encore forte, même si les écarts de revenus sont plus faibles qu'ailleurs, des inégalités perdurent, entre hommes et femmes, entre territoires, entre générations, ou bien pour l'accès aux services.

L'observation du **développement territorial** fait apparaître une consommation importante du foncier, au profit de l'habitat et des équipements mais au détriment de l'agriculture. Le coût est élevé en terme de mobilité et d'énergie. Des déséquilibres peuvent se creuser entre l'espace littoral convoité et les zones intérieures.

Le **patrimoine naturel** du Finistère est remarquable. Richesse des milieux, biodiversité, paysages, contribuent à l'attractivité du département mais sont fragiles et méritent d'être préservés. La reconquête de la qualité de l'eau est toujours un enjeu essentiel.

Les cinq **enjeux** identifiés dès 2006 nous semblent toujours pertinents :

- renforcer les solidarités
- construire une économie solidaire et responsable
- favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde
- préserver et anticiper pour prévenir
- mobiliser par l'exemple.

Leur déclinaison mérite cependant des actualisations au regard des acquis du plan d'actions précédent et des évolutions constatées dans l'état des lieux que je viens d'évoquer.

Nous vous proposons de les synthétiser au travers de **six objectifs stratégiques** pour le Finistère de demain :

- faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère,
- faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociale, territoriale et économique,
- agir pour un développement au service des Hommes et des territoires,
- favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens,
- faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien,
- agir pour un service public départemental de qualité.

Afin de préciser l'ambition de notre projet, nous les déclinons en 29 objectifs intermédiaires qui permettront aux services et aux élus de construire les plans d'actions qui guideront l'action au service des Finistériens.

J'attache une attention particulière à 6 d'entre eux :

- le **logement**, repéré comme une préoccupation majeure pour nombre de Finistériens ;
- les **grands enjeux énergétiques**, la sécurité du Finistère étant fragile en ce domaine alors que le potentiel d'énergies renouvelables, marines en particulier, existe ici ;
- la **dynamique économique** finistérienne, autour des atouts majeurs du département, pour tirer parti des mutations en cours ;
- **la mer et le littoral**, caractéristique spécifique de notre territoire ;
- **l'accessibilité de tous à la culture**, aux sports et aux loisirs, nécessaire à la cohésion sociale, qui ne doit pas être la victime des réformes en cours ;
- le **développement des services au public** dans les territoires, marque de notre attachement à l'égalité des citoyens, alors que l'Etat réduit le nombre de ses fonctionnaires et l'implantation de ses services.

Avoir l'ambition d'aller plus loin, oui : je souhaite que notre Agenda 21 soit le projet stratégique du Conseil général. Nous avons jusqu'à présent considéré l'Agenda 21 comme une série d'actions ou de préconisations qui venaient s'ajouter au travail quotidien. Désormais, les principes du Développement durable doivent donner une vision globale à notre action, imprégner nos objectifs et nos méthodes de travail, à tout instant. Etre un processus permanent d'observation, de concertation, de transformation et d'adaptation, d'évaluation.

Pour nous y aider, sont introduits 7 « **incontournables** », qui doivent être des pratiques systématiques qu'il n'est pas nécessaire de rappeler en permanence mais auxquelles il n'est pas possible de se soustraire :

Trois concernent directement nos concitoyens : l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, et l'égalité homme-femme qui, bien que rendues obligatoires par la loi, connaissent encore de nombreux freins que nous devons aider à lever ; l'accès aux politiques, aux équipements et aux services, pas toujours simple, compréhensible, égalitaire, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. Les quatre autres précisent nos méthodes : généraliser l'évaluation, pour vérifier l'efficacité de nos actions, les adapter si nécessaire et pouvoir en rendre compte ; construire une prospective et des visions partagées du territoire, pour associer nos partenaires et mutualiser nos atouts ; partager l'information, pour associer tous les agents à la vie de la collectivité, et nourrir la transversalité ; inscrire la démocratie participative dans le processus de décision du Conseil général, outil d'aide à la décision, de mobilisation de nos concitoyens et laboratoire d'idées pour dynamiser notre réflexion.

Enfin, il a paru nécessaire de mettre en correspondance le sens de l'action et les moyens qui lui sont consacrés. La nouvelle nomenclature, **nomenclature budgétaire stratégique**, construite après de nombreuses consultations internes, traduit dans notre budget les objectifs stratégiques, les objectifs intermédiaires et les plans d'action qui en découlent. Elle s'appliquera au budget 2011.

« Seul le prononcé fait foi »